LES COMTES DE BOURGOGNE DE LA MAISON DE SOUABE

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE BOURGUIGNONNE DES HOHENSTAUFEN

PAR

JEAN-YVES MARIOTTE

INTRODUCTION

Les séjours en comté et dans le royaume de Bourgogne de Frédéric I^{er} et de ses successeurs ont déjà attiré l'attention des historiens. Cependant, M. Folz insistait, dans un article récent, sur la nécessité d'études locales sur ce sujet, intéressant à plus d'un titre.

CHAPITRE PREMIER

LE MARIAGE DE WURZBOURG
ET LES GRANDES LIGNES DE L'HISTOIRE BOURGUIGNONNE
SOUS LES PREMIERS STAUFEN.

En 1156, l'empereur Frédéric Barberousse épousa Béatrice, fille du comte Renaud III et héritière de la Franche-Comté. Ce faisant, il renforçait considérablement sa position personnelle dans le royaume de Bourgogne ou d'Arles, terre d'Empire où ses prédécesseurs avaient déjà mené une politique assez active, et dont le comté faisait partie. Durant un demi-siècle, la maison souabe de Hohenstaufen exercera en Franche-Comté à la fois les prérogatives impériales et les droits héréditaires des comtes de Bourgogne.

La politique franco-bourguignonne de Frédéric et de ses successeurs, appuyée surtout sur l'épiscopat, évoluera en fonction de leurs avatars italiens et de leurs démêlés avec la papauté et les princes.

En 1189, l'Empire et le royaume de Bourgogne passent à Henri VI, puis à Philippe de Souabe, le comté de Bourgogne à Otton, leur frère. La Franche-Comté reste donc un bien de la famille jusqu'en 1208, date à laquelle un mariage la fera passer aux Méranie. Otton de Bourgogne mène en Alsace une politique aventureuse qui suscite bien des ennemis

aux Hohenstaufen. Quand il meurt, en 1200, sa veuve, Marguerite de Blois, doit assurer la régence dans des conditions difficiles.

CHAPITRE II

L'ADMINISTRATION DU COMTÉ DE 1156 A 1208.

En 1156, le nouveau comte de Bourgogne, chef de l'Empire, doit assurer l'administration de l'héritage de Béatrice, son épouse.

Les legati in Burgundia forment une institution originale, propre au comté de Bourgogne, mais en même temps très souple et adaptée aux circonstances. Vers 1160 déjà, Burcard d'Asuel représentait l'empereur en comté. Des membres de l'entourage impérial ou des Comtois, anciens conseillers de Renaud III, nobles ou clercs, se succèdent jusqu'en 1189 et même au delà. Les plus importants semblent avoir été l'archevêque Herbert et maître Daniel. Conrad de Scharfenberg, prévôt du chapitre de Spire, commence en comté une brillante carrière : agent d'Henri VI, conseiller d'Otton, légat de Philippe, il finira évêque de Spire et chancelier de l'Empire. Malgré leur titre, les légats impériaux remplissent surtout les fonctions comtales. Institution de circonstance, la légature perd un peu de sa raison d'être en 1189, à l'avènement d'Otton. Elle ne laissera, en tout cas, pas de trace après 1208.

L'entourage des comtes et des légats est presque uniquement autochtone; le personnel administratif et domanial l'est davantage encore. L'institution des prévôts, recrutés dans la petite noblesse comtoise, semble s'être développée après 1150. Mais, dès la fin du siècle, les comtes peuvent difficilement contrôler leurs agents.

Le domaine comtal légué par le comte Renaud à son gendre, Frédéric, consiste en un ensemble territorial important, réparti surtout en deux groupes : l'un réduit, mais assez homogène, entre Quingey, Dôle et Poligny; l'autre, plus dispersé, au nord du Doubs, avec les châteaux de Vesoul et de Gray. Les Hohenstaufen n'ont fait que peu d'aliénations, et pourtant les revenus comtaux, entre 1156 et 1208, paraissent avoir baissé. Sans doute une gestion trop irrégulière a-t-elle affaibli la valeur du domaine, que les folies d'Otton ont achevé d'épuiser.

La protection des églises entre dans les attributions du comte. Mais son caractère effectif dépend des circonstances. L'ordre de Cîteaux, quoique installé en Franche-Comté sous la protection du comte Renaud, garde une grande autonomie. Il ne semble pas qu'on puisse, au xiie siècle, parler d'avouerie ni même de garde cistercienne en comté, sauf peut-être à Lieucroissant.

Plusieurs abbayes anciennes ou de faible importance, par contre, comme Baumc-les-Dames, Baume-les-Messieurs ou Faverney, certains prieurés clunisiens ou des monastères étrangers possessionnés en Franche-Comté ont recherché les différentes formes de la protection comtale ou

impériale. La garde semble l'emporter sur l'avouerie et, fait assez paradoxal, ce sont les Hohenstaufen qui ont introduit le système typiquement français des actes d'associations.

C'est surtout dans l'exercice de la justice d'arbitrage que la décadence du pouvoir comtal est sensible à partir d'Otton. Renaud III jugeait souverainement les conflits de ses sujets. Frédéric et ses légats s'attachent à maintenir l'ordre au moyen de tribunaux improvisés dont la procédure, d'origine locale, est minutieuse, mais l'efficacité discutable. A partir de 1195, le rôle du comte palatin comme arbitre suprême est pratiquement nul. Vers 1170, la cour de l'archevêque tendait déjà à prendre en main les mêmes causes que les légats impériaux. Après la fin du schisme, les monastères, surtout cisterciens, échappent de plus en plus non seulement aux cours laïques, mais à l'ordinaire.

Les Hohenstaufen n'ont donc pas sensiblement modifié en Franche-Comté les institutions existantes. Ils ont su, au contraire, s'y adapter d'une manière étonnante. Cependant, après la mort de Barberousse, le pouvoir comtal subit une décadence très nette, que l'on doit sans doute attribuer à une mise en veilleuse des droits et des prérogatives attachés à la fonction.

CHAPITRE III

LA SUCCESSION DE RENAUD III ET L'ARISTOCRATIE COMTOISE.

L'histoire féodale du comté est en grande partie déterminée par le partage de la succession des comtes Renaud et Guillaume de Bourgogne. Le comté de Bourgogne et ses dépendances forment dans une certaine mesure une propriété collective de la maison comtale. En 1148, à la mort de Renaud, son frère, Guillaume de Mâcon, lui succéda comme chef de famille; auparavant, il avait déjà des possessions qui lui étaient propres et des droits sur l'ensemble du patrimoine.

La mort de Guillaume, en 1155, amène, l'année suivante, un partage entre Frédéric, époux de Béatrice, fille de Renaud, et les frères Étienne et Gérard, fils de Guillaume. Le résultat en est la formation, à côté des comtes palatins issus de Frédéric, d'une lignée parallèle possédant les biens non comtois de la famille (Vienne, Mâcon, Auxonne) et, en comté même, les seigneuries de Scey-Traves et Lons-le-Saunier, importantes pour leurs mines de sel.

Sous Frédéric, les rapports entre les deux branches sont relativement bons. Étienne de Bourgogne est un homme effacé; son frère, Gérard de Mâcon, sert même un moment d'instrument à la politique franco-bourguignonne de Frédéric. Cependant, en 1170, l'empereur doit sévir contre Gérard et contre le beau-père de celui-ci, Gaucher de Salins.

Les Staufen trouvèrent dans la noblesse comtoise quelques soutiens appréciables, mais durent s'appuyer plutôt sur les Montbéliard-Ferrette. On assiste à la création d'une sorte d'axe Bourgogne-Alsace-Lorraine par

l'établissement d'un réseau de relations féodo-vassaliques au profit des comtes palatins. Cette politique sera reprise plus brutalement par Otton.

Celui-ci dut aussi lutter contre la branche cadette de Bourgogne. Étienne II, appuyé sur le sud de la comté, tint tête au comte palatin, puis aux Méranie après 1208. Il mène autour de Lons-le-Saunier une politique territoriale persévérante. En acquérant la seigneurie de Salins en 1237, Jean de Châlon, son fils, suivra la même politique.

Face aux comtes palatins, il s'est donc constitué une dynastie cadette

qui jouera au xIIIe siècle un rôle de premier plan.

CHAPITRE IV

L'ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON ET LE SCHISME DE 1159.

L'empereur Frédéric porte pour une bonne part la responsabilité du schisme qui divisa la chrétienté de 1159 à 1177. Contre le pape Alexandre III, l'archevêque de Besançon, Humbert, et la majorité du haut clergé bourguignon se rallièrent à l'antipape Victor, soutenu par Frédéric.

Après le retrait ou la mort d'Humbert et l'éviction de Gauthier, le siège de Besançon est occupé, de 1163 à 1170, par l'allemand Herbert, chapelain et légat de l'empereur, qui maintient le diocèse dans l'obédience schismatique. Le clergé semble avoir suivi le prélat. Certaines abbayes comme Baume-les-Messieurs y mirent même un certain enthousiasme. Les cisterciens, officieusement ralliés à Alexandre III, gardent une attitude prudente. Leur ordre subit comme une crise de croissance et doit défendre ses biens contre une réaction laïque assez nette. Pour permettre à leurs nombreuses fondations nouvelles de subsister, ils doivent s'appuyer sur l'archevêque schismatique.

Évrard de la Tour-Saint-Quentin (1170-1180) maintient autant que possible son diocèse dans la neutralité. Il s'est rallié au pape légitime au plus tard en 1173 et négocie pour l'empereur la paix de Venise en 1177.

En avril 1177, peu de mois avant la fin du schisme, une vive réaction se fait jour à Besançon. Alexandre III enverra au moins six légats, dont le plus important est l'évêque de Lausanne, Roger de Vico-Pisano. Les actes d'Herbert sont cassés et le diocèse solidement repris en main par la papauté.

Cette crise a fait jouer à plein la solidarité de l'empereur et du siège de Besançon. Cependant, après 1170, même un vieux partisan de l'Empire comme Évrard a dû abandonner la cause schismatique et l'empereur n'a pas cherché à l'en empêcher. La puissance de l'archevêque a subi un coup sensible. Thierry de Montfaucon (1180-1190) travaille à remettre de l'ordre dans le diocèse. Plus que jamais, l'archevêché est inféodé à l'Empire.

CHAPITRE V

HENRI VI A-T-IL CRÉÉ LA « COMMUNE DE BESANÇON »?

La prétendue « sentence de Mayence » attribuée à Henri VI et accordant aux citoyens et au chapitre de Besançon des privilèges considérables au détriment de l'archevêché est un acte fabriqué de toutes pièces, sans doute en 1289, mais certainement après 1224.

L'histoire de la ville épiscopale au XII^e siècle, assez mal connue, semble être celle d'une évolution lente, marquée par le rachat des redevances seigneuriales arbitraires et l'acquisition de franchises particulières. Avec un demi-siècle au moins d'avance sur les autres bourgades de Franche-Comté, Besançon accède à la fin du XII^e siècle à un statut assez libéral. Vers 1224, les Bisontins voudront transformer leur communauté d'habitants en commune jurée et devront pour cela soutenir un demi-siècle de luttes.

Le souverain, au XII^e siècle comme au XIII^e, appuiera ses prélats, fidèles soutiens de l'empire en Franche-Comté, contre la féodalité comtoise et contre les émeutes urbaines. Rien ne donne à penser qu'Henri VI ait agi différemment et, l'eût-il fait, que cela n'eût été qu'un épisode sans conséquence.

CONCLUSION

L'acquisition par les Hohenstaufen du comté de Bourgogne est un aspect bien particulier de la politique impériale dans le royaume de Bourgogne. La Franche-Comté est bien plus liée à la Lotharingie ou à la France qu'au sud du royaume d'Arles. Bien patrimonial et administrée comme tel, elle a cependant souffert de l'absence d'un gouvernement local régulier.

Le règne des Staufen s'est traduit en comté par l'affaiblissement de ses deux supports : l'archevêque et le comte. Il a vu s'opérer la transformation du comté d'origine carolingienne en état féodal.

APPENDICES

Les diplômes concédés aux monastères cisterciens en 1155-1157.

Actes à datation anormale pour Clairefontaine.

Style chronologique employé à Besançon au x11e siècle.

Liste des actes impériaux ou royaux.

Catalogues des actes de l'impératrice Béatrice, des légats, des comtes palatins (1156-1208).

